

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

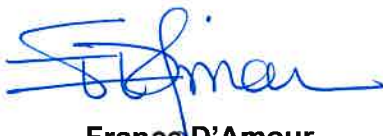
AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14^e jour du mois de juin 2021, le Conseil municipal de la ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO VC-448-21-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-448-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 15 JOUR DE JUIN 2021.



**France D'Amour
Directrice générale**